



RESPALIF

## PROJET DE SOINS RAISONNABLES : TRANSMISSIONS MEDICALES



PATIENT →

Nom  
Prénom  
Date de naissance

Téléphone  
Adresse

Synthèse clinique :

Traitement actuel :

Souhaits exprimés par le patient et/ou son entourage pour le lieu de prise en charge en cas d'aggravation :

Non défini  Domicile  Hospitalisation

Demande anticipée en USP :  Non  Oui Lieux :

Personne de confiance :  Non  Oui Nom : Tél. :

Directives anticipées :  Non  Oui

Une discussion au sujet du niveau des soins a eu lieu avec le patient et/ou son entourage.

Il a été défini un projet de soins raisonnables en cas d'intervention d'équipes d'urgence :

➤ **Maintien de toute fonction par tout moyen proportionné :**

Intubation endotrachéale :  Non  Oui

Ventilation non invasive :  Non  Oui

Transfert en réanimation :  Non  Oui

Autre (préciser) :

➤ **Intervention limitée et adaptée dans le but d'améliorer le confort du patient :**

Evaluation des sources d'inconfort

Application d'un traitement symptomatique en cas de douleur, de dyspnée, d'infection, de convulsions...

Prescriptions anticipées :  Non  Oui

Commentaires :

Médecin traitant : Nom : Tél. :

HAD : Nom : Tél. :

Astreinte médicale 24h/24 et 7j/7 :  Non  Oui Tél. :

Réseau : Nom : Tél. :

Astreinte médicale 24h/24 et 7j/7 :  Non  Oui Tél. :

Hôpital et service : Nom : Tél. :

Date de 1ère rédaction :

Date de mise à jour :

Médecin rédacteur : Nom :  
Signature :

Prénom :



## Quels sont les objectifs de cette fiche ?

- ➔ Compléter d'éventuelles directives anticipées (cf. Loi Leonetti du 22 avril 2005).
- ➔ Transmettre au médecin intervenant en situation d'urgence des informations utiles pour permettre une prise en charge appropriée à l'état du patient selon ses souhaits et/ou de son entourage.



**Cette fiche est élaborée en dehors d'un contexte d'urgence, il est possible que le patient et/ou son entourage changent d'avis lorsqu'ils sont confrontés à la situation d'urgence.**



**Cette fiche est une aide à la décision. Le médecin intervenant en urgence reste responsable de ses décisions et peut à tout moment contacter l'un des médecins identifiés sur la fiche pour un échange collégial.**

## Pour quels patients ?

- ➔ Pour les patients porteurs d'une maladie chronique grave en phase avancée avec risque vital potentiel.

## A quel moment ?

- ➔ Quand la question de la limitation des traitements se pose.

## Qui peut remplir cette fiche ?

- ➔ Médecin connaissant le patient : médecin traitant, médecin hospitalier référent, médecin coordonnateur HAD, du Réseau, d'EHPAD, d'EMSP...



**En concertation pluridisciplinaire avec les différents intervenants en tenant compte de l'avis du patient et de son entourage.**

## Précisions sur quelques items de la fiche :

- ➔ Prescriptions anticipées : mise à disposition d'une ordonnance et des produits adaptés (médicaments et dispositifs médicaux) permettant la prise en charge des symptômes d'inconfort.

## Mise à jour régulière :

- ➔ En cas de suivi prolongé ou de changement dans l'évolution de la maladie ou du traitement.

## Transmission et classement de la fiche :

- ➔ Un exemplaire est conservé avec l'accord du patient et/ou de son entourage au domicile.
- ➔ La fiche est transmise à l'ensemble des médecins impliqués dans la prise en charge.